

Championnat Interclubs par équipe Paris Île-de-France Messieurs & Dames Règlement 2025

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de la ffgolf.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles du règlement général.

L'objectif de cette compétition est de préparer aux championnats de France par équipes en constituant des divisions homogènes sur le plan sportif, basées sur la composition des divisions fédérales.

1. ENGAGEMENT DES ÉQUIPES

Au plus tard le dimanche 12 janvier 2025.

Le droit d'inscription est fixé à : 230 € pour 1 équipe Dames, 250 € pour 1 équipe Messieurs et 450 € pour l'inscription d'une équipe Dames et une équipe Messieurs.

L'inscription doit être confirmée en envoyant la fiche de confirmation complétée avec un chèque ou virement en règlement du droit d'inscription (**chèque à l'ordre de la Ligue de Golf Paris Île-de-France ou par virement : cf. coordonnées bancaires sur la fiche de confirmation d'inscription**).

2. INSCRIPTION DES JOUEURS

La date limite pour inscrire les joueurs potentiels sur Extranet est fixée au **Dimanche 26 janvier 2025 minuit**.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1. POUR LES CLUBS

- Le Championnat Interclubs de la Ligue est ouvert à tous les golfs de la Ligue Paris Île-de-France avec association sportive affiliée à la ffgolf et ayant à disposition un terrain répondant aux critères d'étalonnage et homologué d'au moins 9 trous (hors compact et pitch&putt).
- **Les clubs doivent être à jour de leurs cotisations fédérales et de ligue** au jour de la clôture des inscriptions.
- Chaque club ne peut engager qu'une équipe masculine et/ou une équipe féminine.
- Le jumelage des clubs est interdit.
- **Le club en s'inscrivant au Championnat Interclubs de la Ligue, s'engage à mettre son terrain à la disposition du comité de l'épreuve pour le déroulement éventuel de la finale de division 1.**

3.2. POUR LES ÉQUIPIERS

Les équipiers doivent :

- **Être membres de l'association sportive** du club qu'ils représentent.
- **Être titulaires de la licence ffgolf de l'année** en cours
- Pour les majeurs : être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2023 ou 2024 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.
- Pour les mineurs : attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois doit être fourni uniquement dans le cas où il n'a pas été répondu négativement à toutes les questions.
- Répondre aux exigences des règles du **statut amateur**.
- Figurer sur la fiche des joueurs potentiels de l'équipe enregistrée sur Extranet.

3.3. INDEX PRIS EN COMPTE

L'index pris en compte est celui à la date de clôture des inscriptions des équipiers (26 janvier 2025) et figurant sur la liste des joueurs potentiels disponible sur le site de la Ligue Paris Île-de-France (www.lgpidf.com).

4. FORMULES DE JEU

4.1. ÉQUIPES

- **Pour les Dames :** 35 joueuses potentielles.
Match-play scratch / 18 trous / 3 simples et 2 foursomes consécutifs.
Une victoire en simple attribue 1 point. Une victoire en foursome attribue 2 points.
- **Pour les Messieurs :** 45 joueurs potentiels.
Match-play scratch / 18 trous / 3 simples et 3 foursomes consécutifs.
Une victoire en simple attribue 2 points. Une victoire en foursome attribue 3 points.

En cas d'égalité après 18 trous le match est partagé, sauf pour les matchs des finales.

En cas d'égalité à l'issue des deux rencontres voir § 6.5 ÉGALITÉ.

4.2. HEURES DE DÉPART

En dehors d'intempéries ou de circonstances exceptionnelles,

- Le premier départ a lieu à partir de 9 h 00 et au plus tard à 10 h 00 après accord du capitaine visiteur et du directeur.
- Les départs doivent s'effectuer au trou n°1, à la suite les uns des autres, les simples suivis des foursomes consécutivement.
- Au départ du trou n°1, l'équipe visiteuse a l'honneur.

Dans le cas où se disputent le même jour sur le même terrain une rencontre Messieurs et Dames, les Messieurs jouent en premier suivis des Dames, sauf accord contraire des capitaines et du golf recevant.

Il est demandé au club d'accueil d'ouvrir ses installations 45 minutes avant l'heure du 1^{er} départ.

5. REPÈRES DE DÉPARTS

Messieurs : Repère II Marques Blanches.
Dames : Repères IV Marques Bleues.

Le Directeur du club recevant la rencontre doit veiller à ce que les marques de départs respectent les repères fixes tout en tenant compte des conditions climatiques du jour.

Le Comité de l'épreuve recommande de ne pas faire jouer deux matchs en simple dans le même groupe.

6. MATCHPLAY

6.1. SIMPLES

- **Les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi.** À index arrondi égal, libre choix est laissé au capitaine pour l'ordre de jeu.
- Les équipiers jouent selon l'ordre de la fiche « **ordre de jeu des simples** » (voir fiche en annexe).

6.2. FOURSOMES

- **Les équipiers jouent dans l'ordre croissant de la somme des index arrondis.** À index arrondi égal, libre choix est laissé au capitaine pour l'ordre de jeu.
- Les équipiers jouent selon l'ordre de la fiche « **ordre de jeu des foursomes** » (en annexe).

6.3. ORDRE DE JEU

La fiche d'ordre de jeu (voir annexes) des simples et des foursomes doit être remise par le capitaine au secrétariat du golf d'accueil au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier simple de son équipe.

6.4. ÉQUIPIERS ABSENTS

Tout simple ou foursome, dont au moins l'un des équipiers est forfait ou absent perd son match (sans autre procédure).

Lors d'un forfait ou d'un abandon le nombre de up/down est plafonné à 5.

6.5. ÉGALITÉ

Les matchs peuvent être partagés. En cas d'égalité au terme des deux rencontres, chaque capitaine constitue un foursome en puisant parmi les joueurs figurant sur la feuille de match (des foursomes et/ou des simples) pour repartir en play-off trou par trou. L'honneur de ce play-off est tiré au sort. L'ordre de jeu des équipiers est à la discrétion du capitaine.

Dans le cas où il est impossible de partir en play-off, en raison de circonstances exceptionnelles, le Comité statue et peut répartir les clubs selon les critères successifs suivants :

- 1- Nombres de points obtenus dans les foursomes sur l'ensemble des deux rencontres.
- 2- Nombres de up cumulés sur l'ensemble des deux rencontres.
- 3- Nombres de up cumulés dans les foursomes sur l'ensemble des deux rencontres.
- 4- Somme des index la plus élevée sur les feuilles de composition de l'ensemble des rencontres.
- 5- Tirage au sort effectué par la Ligue.

7. CAPITAINE ET PERSONNE AUTORISÉE À DONNER DES CONSEILS

Voir Vademecum « provisoire » 2025 (p.28 – article 1-2-3) – [CLIQUEZ ICI !](#)

8. RÈGLES LOCALES

- Les règles locales permanentes des épreuves fédérales amateurs et les règles locales du club recevant sont applicables. En tout état de cause, la règle locale type « E-3 Placer la balle » est applicable.
- L'utilisation des voiturettes n'est pas autorisée.
- Épreuve non-fumeur.

9. INTEMPÉRIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves par équipes est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être suivies :

Dans toutes les situations ci-dessous, l'avis du directeur du club recevant est prépondérant et non susceptible de réclamations. Toutes décisions doivent être validées par le Comité.

Si une rencontre n'a pu commencer ou n'a pu se terminer complètement :

- Seuls les matches terminés sont comptabilisés et tous les autres sont annulés.
- La rencontre est reprise le samedi suivant sur le même terrain, avec une nouvelle feuille match (comprenant les matches comptabilisés, à mettre en premier sur la feuille de résultat. Un même joueur ne pouvant pas jouer deux matchs de la rencontre). Si la rencontre prévue le samedi suivant ne peut pas se dérouler, et en raison du calendrier serré, elle est annulée. Seuls les résultats de l'autre rencontre et des matches comptabilisés sont pris en compte.

Si les conditions empêchent le déroulement normal des rencontres de plusieurs tours, le comité de l'épreuve prend toute décision pour faire face aux difficultés du moment.

10. PRIX

Les équipes gagnantes et finalistes de la division 1 (Messieurs et Dames) sont récompensées par un souvenir. Le club de l'équipe gagnante a son nom gravé sur le Trophée qui est remis en jeu l'année suivante.

11. RÉCLAMATIONS

La procédure de réclamation se doit de rester exceptionnelle afin de préserver la courtoisie qui doit présider le déroulement des rencontres.

Toute réclamation, doit être notifiée sur la feuille de résultats de la rencontre et présentée par le capitaine de l'équipe au Comité de l'Épreuve. Malgré la présentation d'une réclamation au cours d'une rencontre, celle-ci se déroule normalement jusqu'à la fin.

Pour toute remarque portant sur un point du règlement, un mail doit être envoyé au Comité de l'Épreuve par le Club sous la signature obligatoire du Président de la commission sportive ou du Président du Club.

Le Comité de l'Épreuve, saisi d'une réclamation, se prononcera dans les meilleurs délais avec si nécessaire l'application de sanctions en concordance avec l'esprit de l'Épreuve.

12. COMITÉ DE L'ÉPREUVE, ARBITRES

Le Comité du Championnat Interclubs de la Ligue Paris Île-de-France est composé de :

Fabienne LAMBERT, Membre du Comité de la Ligue, Arbitre - 06 62 96 14 42,

Guy BALESTRAT, Arbitre - 06 86 98 07 79,

Philippe BAUMANS, Arbitre - 07 49 84 78 26,

Gilbert VEYRAN, Arbitre – 06 19 76 03 43 et

Alexis BAILLEUL, Permanent de la Ligue.

Pour toute question de règles, les arbitres du Comité de l'épreuve doivent être contactés en priorité. En cas de non réponse, contacter tout autre arbitre de la Ligue.

Le Comité de l'Épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile et de prendre toute décision pour le bon déroulement de cette épreuve.